



RESTAURANTS SCOLAIRES et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :
ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE François DEFORGE et ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE du CHATEAU



Fiche d'inscription - année scolaire 2023/2024

Représentant légal de(s) enfant(s) :

NOM Prénoms des parents (1)N° allocataire C.A.F

Domicilié(s)..... Téléphone fixe / mobile :

Code postal..... Ville.....

Enfant(s) inscrit(s) :

Adresse courriel : _____

NOM Prénom	Date de naissance	Ecole (cochet)		Classe	RESTAURATION				ACCUEIL PÉRISCOLAIRE										
		MAT	ELEM		L	M	J	V	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi				
									Ma	S	Ma	S	Ma	S	Ma	S			

MAT : Maternelle ; ELEM : Élémentaire ; L : Lundi ; M : Mardi ; J : Jeudi ; V : Vendredi ; Ma : Matin ; S : Soir.

Restrictions ou contre-indications alimentaires :

NOM Prénom de l'enfant :

Nature de la restriction : **(joindre un certificat médical)**

Personnes à contacter aux heures des repas :

NOM Prénom : Téléphone fixe / mobile :

NOM Prénom : Téléphone fixe / mobile :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant (autres que les parents) :

NOM	PRENOM	Lien de parenté avec l'enfant	ADRESSE	TELEPHONE

Prix et facturation des repas :

La collation du matin est proposée à chaque élève de l'école maternelle et est facturée forfaitairement **4.00 € par mois (2)**
Chaque repas du midi est facturé sur la base d'un prix unique (2) : **Maternelle : 3,97 euros Élémentaire : 4,17 euros**

Tarif réduit pour les familles de trois enfants scolarisés et plus : remise de 20% par enfant à compter du 3^{ème} enfant applicable sur les tarifs repas et collation en vigueur pour le ou les enfants concernés.

Tarifs réduits : Collation par mois : 4.00€

20% par enfant à compter du 3^{ème} enfant applicable sur les tarifs repas et collation

Un minimum de tarification forfaitaire de 15 € sera appliqué pour les prestations de repas qui n'atteindraient pas cette somme.

Le nombre de repas pris par chaque enfant est comptabilisé en fin de mois après un pointage quotidien ; une facture est établie par famille.

Le(s) parent(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement et l'approuvent.

Date : / 2022
Signature(s)

FICHE D'INSCRIPTION
à remettre **uniquement** en
mairie (accueil ou boîte à
lettre ou courriel)

Absence : prévenir les restaurants scolaires dès que possible et au plus tard avant 9 heures le jour d'absence :

téléphone : maternelle : 02.43.52.13.88 et élémentaire : 02.43.20.08.21.

Service gestionnaire : Mairie Place de la Résistance 72140 Sillé-le-Guillaume Tél : 02.43.52.15.15
mairie@sille-le-guillaume.fr

Modes et délais de paiement : Le paiement devra être effectué auprès du Centre des finances publiques (CFP) de CONLIE, allée Marie Louise SOUTY 72240 Conlie tél : 02.43.20.50.46, soit par :

- = internet (TIPI – plus de détails sur <http://www.sille-le-guillaume.fr/Paiement-par-internet.html>),
- = prélèvement automatique
- = au guichet (en cas de paiement par chèque celui-ci devra être libellé au nom du « Trésor public »),
- = paiement de proximité (payable auprès d'un buraliste) : Bar – Tabac – Presse – Loto / 20 Place de la République 72140 SILLÉ-LE-GUILLAUME ; munissez-vous de votre avis ou facture comportant le QR code.

- (1) les 2 parents lorsqu'ils exercent conjointement l'autorité parentale ou le parent qui exerce seul l'autorité parentale ou la personne ayant la responsabilité de l'enfant.
- (2) le tarif est fixé chaque année par le conseil municipal avant la rentrée scolaire.